



SNUipp-FSU12
Les corniches de Bourran
8, rue de Vienne
12000 RODEZ
Tél : 05 65 78 13 41
Mail : snu12@snuipp.fr

Rodez, le vendredi 6 avril 2018

à Monsieur le Directeur Académique
des services de l'Éducation Nationale
de l'Aveyron.

Objet : Organisation de la sortie en fin de journée en élémentaire dans les écoles publiques de Rodez

Monsieur le Directeur Académique,

Dans un courrier en date du 29 mars adressé aux familles des élèves scolarisés en élémentaire dans les écoles publiques de sa ville, Monsieur le Maire de Rodez indique que dorénavant les services périscolaires seront réservés aux enfants qui y ont été préalablement inscrits.

Si effectivement nous ne pouvons contester la légitimité d'une telle mesure, la suite de son courrier nous interroge. Il y écrit que les enfants qui ne sont pas inscrits restent sous la responsabilité des enseignants. Or, en application du code de l'éducation, la responsabilité des enseignants de l'élémentaire cesse dès la fin de la classe, dès lors que les élèves accompagnés par leur enseignant jusqu'à la sortie quittent l'enceinte scolaire.

Il indique de plus dans ce courrier être soucieux d'améliorer la sécurité des élèves. Or, une application stricte des obligations de chacun, enseignants et services périscolaires, pourrait conduire, dans le cas par exemple du retard de l'adulte chargé de prendre en charge un élève à la sortie de l'école, à ce que l'enfant se retrouve livré à lui-même sur la voie publique... Cela ne va pas dans le sens d'une sécurité accrue.

Dès lors qu'on admet qu'il est légitime que les services périscolaires se désengagent de ces situations, la même légitimité peut être attribuée aux enseignants.

Il nous semble qu'en la matière, c'est le bon sens et la bonne intelligence qui doivent prévaloir plutôt que le respect strict des obligations de chacun. Dans la plupart des écoles, les enseignants outrepassent leurs obligations en s'assurant qu'un adulte soit présent à la sortie pour récupérer l'enfant et à le faire patienter sous surveillance si ce n'est pas le cas. Si après quelques minutes, l'adulte en question ne s'est toujours pas présenté, les services périscolaires à leur tour outrepassent leurs obligations en accueillant l'enfant. Tout ceci évidemment dans l'intérêt de l'élève et de sa sécurité.

Nous ne pouvons accepter que ces cas particuliers contraignent les enseignants à allonger leur temps de service. Culpabiliser les enseignants, les placer seuls face à des cas de conscience et compter uniquement sur leur engagement professionnel ne nous paraît pas être la bonne méthode pour solutionner ces situations et garantir la sécurité de nos élèves. Leur demander d'organiser une garderie en parallèle au-delà de leur temps de service alors que les services périscolaires en proposent déjà une nous semble vraiment absurde.

C'est pourquoi nous vous demandons, Monsieur le Directeur Académique, d'intervenir auprès de Monsieur le Maire de Rodez pour trouver une solution où prévaut, comme nous l'avons dit, le bon sens et la bonne intelligence de chacun au profit de l'intérêt de nos élèves.

Soyez assuré, Monsieur le Directeur Académique, de notre profond attachement au Service Public d'Education et au dialogue social.

Pour le SNUipp-FSU12,
Les Co-secrétaires départementaux,
Antoine Cantais

Valérie Tavernier

Handwritten signature of Valérie Tavernier in black ink, featuring a stylized 'V' and 'T'.Handwritten signature of Antoine Cantais in black ink, featuring a stylized 'A' and 'C'.